



**RÈGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI DE
FONTENILLES
« FONTENIGHT 2 »
VENDREDI 10 JUILLET 2026**

1. Le tournoi « Fontenight 2 » est autorisé sous le n° (en cours) par la Fédération Française de Badminton et aura lieu le vendredi 10 juillet 2026 à partir de 18H00.
2. Le juge arbitre du tournoi sera Olivier DANIELOU.
3. Il est régi par les règles et les dispositions générales du guide de badminton de la FFBaD, les dispositions éventuelles et particulières de la ligue OCCITANIE ainsi que par le présent règlement. Le juge arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas le règlement.
4. Tout participant doit être licencié à la FFBaD au jour de la compétition.
5. Le tournoi « Fontenight 2 » est une compétition régionale ouverte aux joueurs classés R4 à NC au jour de l'inscription (la catégorie minimum est Minime). Le tableau proposé est le mixte.
6. Les tableaux nommés Série 1, 2... seront constitués en fonction du CPPH. La cote d'un joueur prise en compte pour participer au tournoi sera celle du 25/06/2026
7. Les matchs seront disputés en poule unique de 4. Les poules seront formées en fonction du CPPH.
8. La compétition est limitée à 88 joueurs répartis sur 11 Séries de mixtes,
9. L'inscription d'un joueur peut être refusée en raison du dépassement du nombre de participants qui peuvent être accueillis dans chaque série ou dans la compétition. Il sera alors constitué une liste d'attente.
10. Dans la mesure du possible et en fonction du nombre d'inscrits, chaque poule sera limitée à 2 joueurs maximum de chaque club.
11. Le montant des inscriptions s'élève à 12 € (dont 2 € de part fédérale).
12. Le règlement de l'inscription est obligatoire pour valider une inscription et se fait obligatoirement en ligne via BADNET/EBAD
13. La date limite des inscriptions est fixée au 27 juin 2026. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute inscription pour le bon déroulement de la compétition.
14. Le tirage au sort et la confection des tableaux auront lieu le 04/07/2026.
15. Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure,

maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...).

16. La compétition se déroule sur 7 terrains dans le gymnase GENIBRAT à FONTENILLES

17. Les horaires des matchs indiqués ne le sont qu'à titre indicatif : les joueurs doivent se tenir prêts 1 heure avant l'horaire de leurs matchs. Les matchs peuvent être lancés en avance après l'heure de convocation.

18. Une tenue de badminton conforme à la circulaire FFBaD est exigée sur le terrain.

19. Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match est déclaré forfait.

20. Tous les matchs sont en auto-arbitrage.

21. Les joueurs ont trois minutes de préparation dès l'annonce de leur match. Ils doivent tester leurs volants avant de s'échauffer. La préparation comprend notamment le test des volants, échauffements et le changement de tenue.

22. Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le juge arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

23. Les volants sont à la charge des joueurs et doivent être homologués par la FFBaD. En cas de litige, les volants officiels sont les volants FORZA 5000

24. Tout volant touchant un élément accroché au plafond est faute, sauf au service ou il sera remis au maximum 1 fois (soit 2 services maximum).

25. Les joueurs doivent se présenter sur le terrain avec un minimum de volants nécessaire au match. Les joueurs doivent fournir équitablement les volants pour le match.

26. Le plateau de jeu est uniquement réservé aux juges arbitres et aux organisateurs. Seuls les joueurs et entraîneurs appelés pour leur match sont autorisés à y accéder.

27. Le coaching est autorisé par 2 personnes par joueurs derrière chaque terrain.

28. Le temps de repos minimal d'un joueur entre la fin de son match et le début du suivant est de 20 minutes.

29. Un joueur défaillant (dit forfait) devra prévenir, par écrit, l'organisateur de son absence. Il pourra être remplacé par un joueur de classement équivalent en liste d'attente.

30. Le Juge Arbitre est en droit de prendre toute décision qu'il estimera utile pour garantir le bon déroulement du tournoi.

31. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport doit l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.

Le comité d'organisation